



AVIS DE COURSE

[Régate des Lilas Blancs 2022 – [27 et 28 août 2022]
[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] – [Grade 5B]]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. **REGLES**, la régata sera régie par :
 - 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
 - 1.3 Les règlements fédéraux, le règlement des trophées départementaux CCI-22 habitable 2022.
 - 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
2. **PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A – B – C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e – 4^e – 3^e] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur, à tous les bateaux du système à handicap [Osiris Habitable]. Les bateaux présentent leur certificat de jauge ou de conformité aux inscriptions.
 - 3.2 Les bateaux admissibles doivent confirmer leur inscription selon le programme prévu (Voir chapitre 5)
 - 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile 2022 ou à défaut une licence journalière Fvoile dont la demande est faite avec le formulaire fourni à l'inscription par l'organisation.
 - une autorisation parentale pour les mineurs, si nécessaire
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire également.
 - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - 3.5 **Règles sanitaires**: les régates étant soumises à déclaration, les organisateurs peuvent être tenus de mettre en place un contrôle ou un protocole sanitaire.
 - 3.6 **REPARTITION DES FLOTTES** : les bateaux sont répartis en 3 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.

La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

- Flotte 1 – Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Flotte 2 – Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Dans chaque groupe, grande course et grande course un classement pourra être extrait pour les bateaux équipés en croisière (grands croiseurs en grande course et petits croiseurs en petite course)

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription. L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée si le coureur souhaite apparaître au classement national des coureurs de la Ffvoile. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>). Se référer au règlement du trophée habitable 2022- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1 et 2.

-Un rallye est également organisé en dehors de la régata – voir le site de l'organisateur (<http://www.loguivycanotclub.com>)

4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. 30 euros par bateau puis 3 euros par équipiers (y compris le skipper). La confirmation de votre inscription à la régata et/ou au repas des équipages sera effective dès perception du règlement par chèque ou virement avant le lundi 22 août. Passée cette date, la participation à la régata est toujours possible mais la participation au repas ne pourra être garantie en raison du nombre de places limitées (150).



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

Vendredi 26 août à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer :

18h00 / 20h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

Samedi 27 août :

10h00 / 12h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer .

14h00 : Régate : A disposition du comité de course pour le prologue devant Loguivy de la Mer pour les régatiers.

19h15 : Remise du trophée du talon d'or par l'APOC

20h00 : Repas des équipages (15€/ adultes – 10€/Moussaillons)

Dimanche 28 août : Régate et Rallye

9h45 : Départ du rallye – consignes par VHF, canal 71

10h00 : A disposition du Comité de course devant Loguivy de la mer

18h00 : Résultats, Pot final à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régata. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régata pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2022 et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

6. INSTRUCTIONS DE COURSE : Les instructions de course seront [disponibles sur internet (<http://www.loguivycanotclub.com>)] et au tableau officiel. Les parcours seront disponibles à la confirmation des inscriptions dans les lutins habituels].

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [de type (construit, côtier ou mixte)].

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

8. CLASSEMENT

8.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 - Épreuve organisée sur une journée : le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès trois courses courues.

8.3 Le système de classement est le suivant : [Système de Points à Minima de l'annexe A]

8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps] et les TMF du guide Osiris 2022.

9. PLACE AU PORT : Accueil au port de Lézardrieux, merci de prévenir le Loguivy Canot Club de votre date d'arrivée au port afin de pouvoir vous annoncer et conserver des liens propices à pouvoir vous assurer les années suivantes d'un accueil gratuit, 72h avant et 72h après. Contact : loguivycanotclub@gmail.com ou Yann Plusquellec au 06 68 97 57 83

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP] : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX : remise des prix, le Dimanche 28 août à partir de 18H00 à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

13. DECISION DE COURIR : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : loguivycanotclub@gmail.com ou Yann Plusquellec au 06 68 97 57 83

Remerciements : Merci à la ville de Ploubazlanec et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



ANNEXE ZONE DE COURSE ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL

